

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Vendredi 31 mai 2019

L'an deux mil dix neuf, le trente et un mai, le Conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, à la mairie, à 20h.

Etaient présents: M. DUPUIS, Maire, Mme MILLON et M. ETAY Adjoints, MM. MURAT, ANDRO, VALLO, SENDRA, Mmes OBLETTE, POIZAT, SCHELLEKENS conseillers

Etait absent et excusé: CHEVALIER Jean Paul pouvoir donné à Christian DUPUIS

Secrétaire élu pour la séance: MILLON Denise

Date de la convocation : 24 mai 2019

On procède à la lecture du compte rendu de la précédente réunion qui n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2019-20/ OBJET: Attribution des marchés de travaux pour l'extension et la mise en accessibilité de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil de la procédure d'appel d'offres en 11 lots séparés lancée le 2 mai 2019 pour l'extension et la mise en accessibilité de la salle des fêtes.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 28 mai 2019 pour l'ouverture des plis a analysé l'ensemble des 16 dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 40 % pour la valeur technique de l'offre et 60 % pour le prix des prestations), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des Entreprises suivantes :

Lot N°1 : DÉMOLITIONS MACONNERIE

Entreprise TAILLARDAT Pascal SARL

Montant du marché HT : 25 102,44 €

Lot N°2 : OSSATURE ET CHARPENTE BOIS COUVERTURE TUILES ZINGUERIE

Entreprise LESPINASSE TOITURES SARL

Montant du marché HT : 45 283,50 €

- Lot N°3 : COUVERTURE ET HABILLAGE ZINC
Entreprise LESPINASSE TOITURES SARL
Montant du marché HT : 15 494,49 €
- Lot N°4 : MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM VITRÉES- MÉTALLERIE
Entreprise GARDETTE SARL
Montant du marché HT : 32 801,11 €
- Lot N°5 : MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS
Entreprise GARDETTE SARL
Montant du marché HT : 27 540,65 €
- Lot N°6 : PLÂTRERIE ISOLATION PEINTURES
Entreprise MENIS SARL
Montant du marché HT : 28 887,51 €
- Lot N°7 : CHAPES CARRELAGES FAÏENCES
Entreprise CD CERAM
Montant du marché HT : 8 262,80 €
- Lot N°8 : SOLS SOUPLES
Entreprise BROSSARD SARL
Montant du marché HT : 7 775,98 €
- Lot N°9 : ENDUITS DE FACADES A LA CHAUX DE ST ASTIER
Entreprise COELHO ET FILS SARL
Montant du marché HT : 27 708,06 €
- Lot N°10 : PLOMBERIE SANITAIRES
Entreprise LESPINASSE FRÈRES SARL
Montant du marché HT : 9 629,79 €
- Lot N°11 : ELECTRICITÉ COURANTS FAIBLES CHAUFFAGE VMC
Entreprise THEVELEC SARL
Montant du marché HT : 26 854,63 €

Monsieur le Maire propose au Conseil de suivre les avis de la Commission d'Appel d'Offres pour les 11 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- attribue les 11 lots de l'appel d'offres (lot n°1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11) relatif à l'extension et la mise en accessibilité de la salle des fêtes conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2019.

2019-21/ OBJET : Rôle d'affouage pour l'année 2019 – Forêt sectionale de CHARRONDIERE et BELIN

M. le Maire donne lecture au Conseil des Articles L.145-1 à 3 et R.145-2 et 3 du code forestier et l'invite à arrêter la liste des affouagistes pour l'année 2019, pour la forêt sectionale de CHARRONDIERE et BELIN.

Le Conseil décide que la partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à cinq affouagistes.

BARGE Maurice	CHARRONDIERE	1 part
BARGE Patrick	CHARRONDIERE	1 part
DUCHASSIN - GAGNON	FORESTAIRE	1 part
THINON Ludovic	CHARRONDIERE	1 part
ROULLET Bruno	CHARRONDIERE	1 part

Le Conseil nomme chef de section : M. ETAY Jean Noël, domicilié Chez Poivrier, ST BONNET DES QUARTS.

2019-22/ OBJET : Rôle d'affouage pour l'année 2019 – Forêt sectionale de CHASSENAY-MOULIN-PINLAUD

M. le Maire donne lecture au Conseil des Articles L.145-1 à 3 et R.145-2 et 3 du code forestier et l'invite à arrêter la liste des affouagistes pour l'année 2019, pour la forêt sectionale de CHASSENAY- MOULIN-PINLAUD .

Le Conseil décide que la partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à trois affouagistes.

BARGE Michèle	PINLAUD	1 part
MEUNIER Denise et Didier	JOLY JEAN	1 part
JARDIN Jean-Pierre	CHASSENAY	1 part

Le Conseil nomme chef de section : M. MEUNIER Didier, domicilié à Joly Jean, ST BONNET DES QUARTS.

2019-23/ OBJET : Rôle d'affouage pour l'année 2019 – Forêt sectionale du ROYER-CORTAY- GARNAT

M. le Maire donne lecture au Conseil des Articles L.145-1 à 3 et R.145-2 et 3 du code forestier et l'invite à arrêter la liste des affouagistes pour l'année 2019, pour la forêt sectionale du ROYER- CORTAY- GARNAT.

Le Conseil décide que le partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à sept affouagistes.

DUFOUR Eric	LE ROYER	1 part
FORGES Jean Yves	LE ROYER	1 part
LAMURE Patrick	LE ROYER	1 part
MEMBRE- DE SOUSA	LE ROYER	1 part
MURAT René	LE ROYER	1 part
MORNIER Philippe	LE ROYER	1 part
VINCENT Sylvie	LE CORTAY	1 part

Le Conseil nomme chef de section : M. FORGES Jean Yves, domicilié Le Royer, ST BONNET DES QUARTS.

2019-24/ OBJET : Rôle d'affouage pour l'année 2019 – Forêt sectionale du VAUZET

M. le Maire donne lecture au Conseil des Articles L.145-1 à 3 et R.145-2 et 3 du code forestier et l'invite à arrêter la liste des affouagistes pour l'année 2019, pour la forêt sectionale du VAUZET.

Le Conseil décide que le partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à quatre affouagistes.

FROBERT Daniel et Joseph	LE VAUZET	1 part
MAGNIN René	LE VAUZET	1 part
MEUNIER Jérôme- CAMPAGNOLA Noémie	LE VAUZET	1 part
THERNISIEEN Monique	LE VAUZET	1 part

Le Conseil nomme chef de section : M. FROBERT Joseph, domicilié Le Vauzet, ST BONNET DES QUARTS.

2019-25/ OBJET : Rôle d'affouage pour l'année 2019 – Forêt sectionale du VERGER

M. le Maire donne lecture au Conseil des Articles L.145-1 à 3 et R.145-2 et 3 du code forestier et l'invite à arrêter la liste des affouagistes pour l'année 2019, pour la forêt sectionale du VERGER.

Le Conseil décide que le partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à dix affouagistes.

DECLOITRE Yvonne	LE VERGER	1 part
DUVERGER Angèle	LE VERGER	1 part
LASSAIGNE Jérôme	LE VERGER	1 part
LOPEZ José	LE VERGER	1 part
PASCOLI Béatrice	LE VERGER	1 part
TAILLARDAT Pascal	LE VERGER	1 part
TORNARE Laurent	LE VERGER	1 part
TORNARE Robert	LE VERGER	1 part
PERIS Rosario	LE VERGER	1 part
VOISIN Stéphane	LE VERGER	1 part

Le Conseil nomme chef de section : M. TORNARE Robert, domicilié au Verger, ST BONNET DES QUARTS.

**2019-26/ OBJET : Rôle d'affouage pour l'année 2019 – Forêt sectionale de PONT
DEMAIN**

M. le Maire donne lecture au Conseil des Articles L.145-1 à 3 et R.145-2 et 3 du code forestier et l'invite à arrêter la liste des affouagistes pour l'année 2019, pour la forêt sectionale de PONT DEMAIN.

Le Conseil décide que le partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à vingt six affouagistes.

ANDRE Madeleine	PONT DEMAIN	1 part
BAILLY Christophe		
BAILLY Robert		
CHARRONDIERE Daniel		
CHARRONDIERE Joël		
CHARRONDIERE Joseph et Sébastien		
CHARRONDIERE Martine		
CHARRONDIERE François		
DANQUIN Edmond		
DELORME Jacques		
DENIS Jérôme		
DUCHAUSOY Xavier- GRENIER Camille		
FAVIER Louis		
FAVIER Bernard		
FOREST Joseph		
GIANDOLINI- PINTO		
GUYOT Thierry		
HODGSON William		
LENE Alain		
MARTIN Pascal		
MEMBRE Noël		
PENELLE Michel		
POURRET Guillaume		
SAUTEREAU André		
SCHELLEKENS Pieter		
VIAL Dominique		

Le Conseil nomme chef de section : M. VIAL Dominique, domicilié à Pont Demain, ST BONNET DES QUARTS.

2019-27/ OBJET : Rôle d'affouage pour l'année 2019 – Forêt sectionale de CHEZ TACHON

M. le Maire donne lecture au Conseil des Articles L.145-1 à 3 et R.145-2 et 3 du code forestier et l'invite à arrêter la liste des affouagistes pour l'année 2019, pour la forêt sectionale de CHEZ TACHON

Le Conseil décide que le partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à trois affouagistes.

BOFFETY Marie	CHEZ TACHON	1 part
CHEVALIER Jean Paul et Loïc	CHEZ TACHON	1 part
CHEVALIER Mickaël	CHEZ TACHON	1 part

Le Conseil nomme chef de section : M. CHEVALIER Jean Paul, domicilié Chez Tachon, ST BONNET DES QUARTS.

Forêt sectionale de Charrondière et Belin

M. le Maire informe le Conseil que Me ROBERT lui a transmis un premier projet de courrier à transmettre aux personnes concernées par la régularisation, ainsi que le projet d'assignation devant le tribunal.

Un groupe d'élus a travaillé sur la correction de ces documents. Des modifications ont été apportées et seront transmises à Me ROBERT.

M. le Maire souhaite d'abord écrire à Mme GRELAUD et M. NEBOUT pour les informer des projets de régularisation de la commune.

Avenir de l'association cantine scolaire

M. le Maire fait part au Conseil d'un rendez-vous qu'il a eu avec la Présidente de l'association cantine au cours duquel elle lui a annoncé son souhait de démissionner de son poste de présidence. Elle lui a aussi évoqué le devenir de la cantine pour la rentrée scolaire, car elle ne perçoit pas d'investissement de la part des parents d'élèves pour continuer la gestion de l'association.

M. le Maire ajoute qu'il lui a proposé d'organiser une réunion de l'association afin d'évoquer ces difficultés avec les parents. Et que suite à cette réunion des positions pourront être évoquées.

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été délibérées, M. le Maire lève la séance à 22 h15.